Il rallia les troupes du général Cremer et il continuait son mouvement, lorsque l'armistice signé par le gouvernement de Paris vint le surprendre. Il crut naturellement que cette suspension d'armes avait un effet plein et entier sur tout le territoire. Il se trompait; car, par une négligence dont les conséquences furent désastreuses pour notre pays, M. Jules Favre, qui avait traité avec M. de Bismarck, avait accepté que l'armée de l'Est fût mise en dehors de l'armistice et avait oublié de faire connaître cette situation au gouvernement de Bordeaux. M. Gambetta croyant, sur la nouvelle que lui avait adressée le gouvernement de Paris, que l'armistice s'étendait à toutes nos armées, fit suspendre les hostilités dans l'Est. L'erreur fut reconnue quarante-huit heures plus tard; mais l'armée de l'Est, vivement poussée par les généraux Manteuffel et de Werder qui n'avaient cessé de faire avancer leurs troupes pendant que les nôtres restaient immobiles, dut entrer en Suisse, où elle était perdue pour la défense du pays. L'entrée des troupes françaises sur le territoire de la Confédération eut lieu le 1er février, en vertu d'un traité conclu avec le gouvernement suisse, et nos soldats durent déposer leurs armes. Cette armée comprenait 85,000 hommes, 11,000 chevaux et 202 pièces de canon. M. Clinchant, qui était entré en Suisse à la tête de son armée, en sortit après la signature des préliminaires de paix. Au lendemain de l'insurrection du 18 mars, il vint offrir ses services à M. Thiers et reçut le commandement du 5e corps (24 avril); il prit part à l'attaque de Paris et pénétra le 23 mai dans la capitale par les Batignolles et la gare Saint-Lazare.

M. Clinchant, qui a conservé son grade de général de division, commande en 1877 le 1er corps d'armée, dont le quartier général est à Lille.

CLINGSTET (Charles-Gustave), peintre. V. KLINGSTEDT, au tome IX du *Grand Dictionnaire*.

CLINIS. V. CLEINIS, dans ce *Supplément*.

CLINORHOMBIQUE adj. (kli-no-ron-bi-ke — du gr. *klinô*, j'incline, et de *rhombique*). Minér. Se dit d'un prisme oblique à base rhombique.

* **CLIO** s. f. — Planète télescopique, découverte en 1865 par M. Luther.

* **CLIO**, nymphe, compagne de Cyrène, la mère d'Aristée.

* **CLION** (LE), bourg de France (Loire-Inférieure), arrond. et à 21 kilom. S. de Paimbœuf, sur la petite rivière de son nom; pop. aggl., 114 hab. — pop. tot., 2,154 hab. Dolmen.

* **CLIQUET** s. m. — Petit ressort qui sert à fermer un bracelet sur le bras.

* **CLISSON**, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-E. de Nantes par le chemin de fer, sur la Sèvre-Nantaise et la Grande-Moine; pop. aggl., 2,232 hab. — pop. tot., 2,812 hab. Tanneries, filatures de laine et de coton; fabriques de droguets, de futaine, de toiles et de mouchoirs; papeterie. « Clisson a un aspect moderne, étranger, presque italien, que l'on ne peut comprendre si l'on ne connaît pas son histoire, dit M. Ad. Joanne... En 1794, le bourg fut brûlé tout entier et la population chassée.... La ville de Clisson, restée longtemps déserte, a été ressuscitée, en quelque sorte, par Cacault et Lemot, qui doivent en être considérés, dans toute l'étendue de l'expression, comme les seconds fondateurs. Pierre Cacault, qui s'y était fixé en 1798, y avait déjà ramené quelques habitants, lorsqu'il y fut rejoint par son frère François, homme de goût qui avait été ambassadeur à Rome et qui s'était inspiré de l'Italie. La vallée de la Moine et surtout celle de la Sèvre sont délicieusement pittoresques. François Cacault s'éprit de ce sol jonché de débris et vint s'y installer avec une riche collection de tableaux, qui depuis a formé le noyau du musée de Nantes. Lemot, le statuaire, membre de l'Institut, ami de M. Cacault, vint à Clisson comme lui. Le vieux château appartenait à l'administration des biens nationaux; M. Lemot l'acheta avec quelques dépendances. Il se tailla au bord de la Sèvre un parc accidenté de rochers et dominé par une belle habitation moderne. MM. Cacault et Lemot eurent bientôt des imitateurs. Les anciens habitants revinrent, avec des habitants nouveaux et plus nombreux. On reconstruisit les maisons brûlées; M. Lemot fut l'architecte de cette restauration et voulut que la ville fût refaite comme il l'avait poétiquement rêvée. »

CLISSONNAIS, AISE adj. et s. (kli-so-nè, è-ze). Habitant de Clisson; qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants.

CLITÉ, fille du devin Mérops et épouse de Cyzicus. Elle se tua de désespoir à la mort de son mari, tué par les Argonautes, et fut pleurée par les nymphes, dont les larmes formèrent une fontaine qui prit son nom. ‖ Une des Danaïdes, fiancée de Clitus.

CLITOR, un des fils de Lycaon. ‖ Fils d'Azan, roi d'Arcadie. Il donna son nom à une ville du Péloponèse.

CLITORISMIE s. f. (kli-to-ri-smî — rad. *clitoris*). Pathol. Développement exagéré du clitoris. ‖ On dit aussi CLITORISME.

* **CLITUS**, un des Egyptides, fiancé de Clité. ‖ Troyen, fils de Pisénor et compagnon de Polydamas. Il fut tué par Teucer. ‖ Fils de Mantius et petit-fils de l'augure Mélampe. L'Aurore l'enleva à cause de sa beauté. ‖ Père de Chysonoé ou Toroné, épouse de Protée. ‖ Amant de Pallène, fille de Sithon, roi de Thrace, et rival de Dryas. Dans la lutte qu'il eut à soutenir contre ce dernier pour obtenir la main de Pallène, promise par son père au vainqueur, il vainquit son antagoniste, dit la Fable, grâce au stratagème employé par Pallène qui avait gagné le conducteur du char de Dryas pour qu'il ôtât les clous des roues du char de son maître, qui fut renversé et tué par Clitus. Sithon, ayant découvert la ruse, voulut faire périr sa fille sur le bûcher de Dryas; mais Vénus fit tomber une pluie qui éteignit le feu, et devant cette éclatante intervention de la déesse, Sithon pardonna et unit les deux amants.

CLOACINA, déesse qui présidait aux égouts, à Rome. Titus Tatius, ayant trouvé une statue dans un égout, l'érigea en divinité. (Tite-Live.) Suivant d'autres auteurs, cette déesse était la même que Vénus Cluacina. V. ce dernier mot, dans ce *Supplément*.

CLOANTHE, un des compagnons d'Enée en Italie. Virgile fait descendre de lui la famille des Cluentius.

Cloches de Corneville (LES), opéra-comique en trois actes, de MM. Clairville et Gabet, musique de M. Planquette (théâtre des Folies-Dramatiques, avril 1877). Cet opéra-comique est taillé sur le patron des anciens mélodrames de l'Ambigu : il s'agit d'une héroïne innocente et persécutée, d'un traître longtemps impuni et démasqué à la fin, d'un château que hantent les esprits et où les cloches du donjon sonnent toutes seules; Anne Radcliffe se pâmerait d'aise. L'héritier légitime du château de Corneville est au loin; c'est un officier de marine, occupé en ce moment à donner la chasse aux pirates de la Malaisie; en son absence, le fermier Gaspard, mandataire d'un certain comte de Lucenez, s'est emparé des domaines, qu'il entend bien ne pas rendre, ainsi que de Germaine, la fille du comte; il a aussi en réserve une forte somme d'argent comptant, confiée à sa probité et qu'il s'est adjugée sans façon. Pour la mettre en sûreté, il ne trouve rien de mieux que d'entretenir les superstitions populaires en faisant de temps à autre grand vacarme dans le château abandonné; il s'y promène la nuit, vêtu d'un drap blanc et frappe sur les vieilles armures de la grand'salle, de façon à faire croire à tout un sabbat de revenants. Ce dont il se donne bien de garde, c'est de mettre en branle la cloche du donjon, car, d'après la tradition, quand la cloche sonnera, le dernier des Corneville reviendra, et le fermier Gaspard ne tient pas du tout à ce retour. Il se contente de cacher son trésor dans le donjon, certain que personne n'osera s'aventurer en ce lieu sinistre, hanté de fantômes. Mais son bonheur ne peut pas durer longtemps : le dernier des Corneville revient des îles malaises, dans l'espoir de retrouver, sinon sa fortune, du moins une jeune fille dont il s'était épris avant son départ, Germaine. La première chose qu'il apprend, c'est que le château est la demeure habituelle d'horribles revenants qui le dévoreront s'il s'avise d'y mettre les pieds. Le jeune homme ne tient aucun compte de l'avertissement et se cache dans le donjon, avec quelques-uns de ses matelots, pour voir de quoi il retourne. Par un beau clair de lune, il aperçoit maître Gaspard se livrer à ses divertissements favoris, faire sa ronde, affublé d'un suaire, frapper les cuirasses des vieux preux de Corneville et recompter son or, dans sa cachette; le marquis de Corneville, au lieu de se montrer, va vers la cloche du donjon et tire la corde à tour de bras. Gaspard, en entendant sonner la cloche fatale, est saisi d'une terreur telle qu'il en devient fou. Au dénoûment, tout s'arrange d'une façon satisfaisante. Gaspard, revenu à la raison et à des sentiments honnêtes, restitue au légitime héritier sa fortune et lui révèle le secret de la naissance de Germaine, à laquelle un Corneville peut offrir sa main sans se mésallier.

La partition écrite sur ce scénario par M. Planquette est élégante, mais sans grande originalité. On n'a remarqué, comme morceau tout à fait saillant, qu'un finale, la scène du marché de Corneville, où se mêlent agréablement les chants des domestiques, garçons de ferme et servantes qui viennent s'offrir à la *louée;* mais il y a une scène à peu près semblable dans *Martha*.

Clodia (LOI), à Rome. Cette loi, portée par le tribun Clodius, défendait de faire attention aux phénomènes du ciel lorsqu'on traitait une affaire dans les assemblées du peuple.

CLODIA FOSSA, ancien nom de CHIOGGIA, ville d'Italie.

CLODONES, nom donné aux bacchantes macédoniennes, les mêmes que les Mimallones.

CLŒLIA, famille patricienne de l'ancienne Rome, qui descendait de Clœlius, un des compagnons d'Enée. (Denys d'Halicarnasse.)

CLOFYE s. m. (klo-fî). Ornith. Oiseau d'Afrique.

— **Encycl.** Le *clofye* est noir et de la grosseur d'un étourneau. Suivant Noël, le chant de cet oiseau passe chez les nègres pour annoncer le malheur. « Quand les nègres menacent quelqu'un d'une mort funeste, ils lui disent que le *clofye* a chanté sur lui. »

* **CLOHARS-CARNOËT**, bourg de France (Finistère), cant., arrond. et à 10 kilom. S.-O. de Quimperlé, près de l'Océan; pop. aggl., 98 hab. — pop. tot., 3,389 hab.

* **CLOISONNEMENT** s. m. — Anat. Etat d'un organe creux qui est partagé en deux parties par une cloison.

CLONIA, nymphe, mère de Nyctéus, de Lycus et d'Orion, qu'elle eut d'Hyriéus.

CLONIUS, un des fils de Priam. ‖ Un des compagnons d'Enée. Il fut tué par Turnus. ‖ Autre compagnon d'Enée. Il tomba sous les coups de Messapus. ‖ Un des chefs des Béotiens au siége de Troie. Il fut tué par Agénor.

CLOS (Dominique), savant français, né à Sorèze en 1821. Il étudia la médecine à Paris, où il prit le grade de docteur (1845). En 1846, M. Clos devint aide-naturaliste au jardin des plantes de Rouen. Deux ans plus tard, il se fit recevoir docteur ès sciences naturelles et, en 1850, il fut nommé répétiteur de botanique à l'Institut agronomique de Versailles. Cet établissement ayant été supprimé peu après, le docteur Clos concourut en 1851 pour une chaire de botanique et d'histoire naturelle médicale à Montpellier, mais il échoua. Nommé professeur à la Faculté des sciences et au jardin des plantes de Toulouse, il reçut en 1853 la direction de ce dernier établissement. Depuis cette époque, il a résidé à Toulouse et il est devenu président de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne, membre correspondant de l'Académie des sciences (1859), etc. M. Clos est auteur d'intéressants travaux sur la botanique, et on lui doit d'utiles observations, notamment sur la préfoliation des végétaux. Nous citerons de lui : *Ebauche de la rhyzotaxie* (1848); *Monographie des flacourtianées* (1854, in-8°); *Eloge de Moquin-Tandon* (1864, in-8°); *De la postfloraison* (1865, in-8°); *De la postfoliation* (1867, in-8°); *Monographie de la préfoliation* (1870, in-8°); *Coup d'œil sur les principes qui servent de base aux classifications botaniques modernes* (1870, in-8°); *Recherches sur le charbon du maïs* (1871, in-8°); les *Plantes de Virgile* (1872, in-8°); *Essai de tératologie taxinomique* (1872, in-8°); *Des caractères du péricarpe et de sa déhiscence pour la classification naturelle* (1875, in-8°); la *Feuille et la ramification dans la famille des ombellifères* (1875, in-8°); *Quelques documents pour l'histoire de la pomme de terre* (1875, in-8°); *Des éléments morphologiques de la feuille chez les monocotylédones* (1876, in-8°); *Variations et anomalies des familles composées* (1876, in-8°); la *Botanique dans l'œuvre de François Bacon* (1876, in-8°), etc.

CLOSTER, fils d'Arachné. La Fable lui attribue l'invention des fuseaux.

* **CLOTHO** s. f. — Astron. Planète télescopique, découverte en 1868 par M. Tempel.

Clotilde (Sainte-), église de Paris, dans le faubourg Saint-Germain, place Bellechasse. Comme édifice, c'est un spécimen assez bien réussi du style néo-gothique; le plan en est dû à M. Gau, qui, étant mort avant la fin des travaux, eut pour successeur M. Théodore Ballu. L'église de Sainte-Clotilde fut commencée en 1840, sur l'emplacement du couvent des carmélites, fondé en 1664, rue du Bouloi, puis transféré, en 1687, rue de Grenelle-Saint-Germain et supprimé en 1790. Les bâtiments servirent de caserne à la garde des consuls, puis de dépôt de fourrage et furent démolis en 1828; sur les terrains dépendant du couvent s'ouvrirent les rues Martignac, Casimir-Périer, Champagny et la place Bellechasse. Lorsqu'il fut question d'élever sur cette place une église, en 1829, pour remplacer l'église Sainte-Valère de la rue de Bourgogne, qui venait d'être supprimée, on convint de la consacrer sous le nom de Saint-Charles. Après la révolution de Juillet, on lui donna le nom de Sainte-Amélie, en l'honneur de la reine Marie-Amélie; mais l'inauguration n'ayant eu lieu que sous l'Empire, sainte Clotilde fut préférée à sainte Amélie. L'église fut livrée au culte en 1857.

On y remarque à l'intérieur, comme sculptures, un *Chemin de croix*, de Duret et Pradier; des bas-reliefs placés dans le chœur et dus à M. Guillaume; comme peintures, des fresques de Lehman. De beaux vitraux décorent l'abside; ils ont été exécutés sur les dessins de MM. Maréchal, Amaury-Duval, Lusson, Hesse, Galimard et Jourdy.

* **CLÔTURE** s. f. — **Encycl.** Droit crim. La violation de *clôture* était punie par les législations les plus anciennes, et « ce fut, disent MM. Chauveau et Hélie dans la *Théorie du code pénal*, la première sanction du partage des terres, le premier délit peut-être, et longtemps le plus commun, des peuples primitifs. »

La loi romaine punissait ce fait de la relégation, d'une peine arbitraire ou pécuniaire, suivant que l'intention de l'auteur avait été de faire disparaître ainsi un élément de décision dans un procès, ou simplement de nuire à autrui, ou enfin de voler les matériaux composant la *clôture*.

Sous l'ancien droit français, la répression était arbitraire et consistait ordinairement dans la peine du fouet ou le bannissement; la jurisprudence appliquait même les galères à temps quand le déplacement avait eu lieu pour en tirer profit.

La coutume de Bretagne prononçait pour la violation de *clôture* la même peine que pour le vol : « Ceux qui, porte l'article 635, ôtent ou arrachent des bornes sciemment et ceux qui mettent de fausses bornes doivent être punis comme larrons. »

Aux termes de la loi du 28 septembre 1791 : « Il est défendu à toutes personnes de recombler les fossés, de dégrader les *clôtures*, de couper des branches de haies vives, d'enlever des bois sur des haies, sous peine d'une amende de trois journées de travail. Le dédommagement sera payé au propriétaire, et, suivant la gravité des circonstances, la détention pourra avoir lieu, mais au plus pour un mois..... Quiconque aura déplacé ou supprimé des bornes ou pieds corniers, ou autres arbres plantés ou reconnus pour établir les limites entre différents héritages pourra, en outre du payement des dommages et des frais de replacement des bornes, être condamné à une amende de la valeur de douze journées de travail, et sera puni par une détention dont la durée, proportionnée à la gravité des circonstances, n'excédera pas une année; la détention pourra, cependant, être de deux années s'il y a eu transposition de bornes à fin d'usurpation. »

L'article 456 du code pénal embrasse la matière d'une manière générale et s'applique indistinctement à tous les actes de violation de *clôture*, quel que soit le but de l'agent du fait : « Quiconque, dit-il, aura, en tout ou en partie, comblé des fossés, détruit des *clôtures*, de quelques matériaux qu'elles soient faites, coupé ou arraché des haies vives ou sèches; quiconque aura déplacé ou supprimé des bornes ou pieds corniers, ou autres arbres plantés ou reconnus pour établir les limites entre différents héritages, sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra être audessous d'un mois ni excéder une année, et d'une amende qui, dans aucun cas, ne pourra être au-dessous de 50 francs. »

L'article 456 ne prévoit point la suppression partielle ou les dégradations des bornes. Pour expliquer le silence de la loi à cet égard, MM. Chauveau et Hélie font remarquer qu'un fait de cette nature ne cause que peu de préjudice, puisque la partie existante suffit pour constater le droit, et qu'en outre ce fait est peu à craindre, puisque l'agent n'aurait aucun intérêt à le commettre.

Une simple dégradation de *clôture* ne saurait constituer non plus un fait tombant sous l'application de l'article 456, qui n'atteint que « la destruction totale ou partielle; » et le fait d'avoir dégradé une *clôture* se prescrit par un mois, conformément à l'article 8 de la loi du 28 septembre 1791, qui n'a été abrogé explicitement par aucune disposition postérieure, et qui ne l'a point été implicitement par l'article 456. « Malgré la corrélation qui existe entre ces deux articles, dit M. Ledru-Rollin, on ne peut se dissimuler qu'il existe une bien grande différence entre la dégradation d'une *clôture* et sa destruction partielle. En effet, pratiquer des trous dans la paroi d'un mur pour en faciliter l'escalade, détacher le plâtre qui lui sert d'enduit, ébranler ou faire tomber quelques pierres en le franchissant, ce n'est certes pas détruire partiellement le mur; c'est seulement l'endommager, le dégrader. De même, briser des brins de bois dans une haie vive, en renverser d'autres, casser un pieu dans une haie sèche, couper le lien qui l'attachait aux autres, etc., ce n'est pas non plus la détruire partiellement; une destruction partielle suppose nécessairement que la *clôture* n'existe plus dans la partie détruite; c'est ce qui a lieu quand on sape la haie, quand on renverse le mur pour y pratiquer une brèche. Ainsi, la dégradation de *clôture* n'empêche pas l'héritage de rester clos, tandis qu'il cesse de l'être par une destruction, même partielle, de sa *clôture*. Dès qu'il existe entre les deux délits une différence aussi notable, il n'y a aucune incompatibilité entre les deux textes de loi qui les définissent et qui les répriment distinctement. On ne saurait donc trouver dans la loi nouvelle une abrogation implicite de la loi ancienne. Il suffit, au contraire, pour les concilier, de comparer leurs dispositions pénales : l'échelle des peines qu'elles prononcent est dans une juste proportion avec la gravité de chaque délit et démontre de plus en plus la nécessité de leur existence simultanée. »

D'après la jurisprudence de la cour de cassation, on doit comprendre sous la dénomination de *clôture* tout ce qui est établi pour empêcher l'introduction dans tout ou partie des maisons habitées ou de leurs dépendances.

L'article 453 du code pénal, relatif à la destruction des animaux d'autrui, prononce toujours le maximum de la peine, c'est-à-dire six mois, lorsqu'à ce fait se trouve joint celui de violation de *clôture*. Il est évident que cette disposition n'est applicable que lorsque l'animal a été tué sur le terrain d'autrui; car, de la part du propriétaire, il ne peut jamais y avoir violation de *clôture*.

On doit entendre ici par ces mots : « violation de *clôture*, » non-seulement l'escalade, l'irruption violente, la destruction de tout ou partie d'une *clôture*, mais même le seul fait d'ouvrir, de pousser simplement la porte d'un enclos pour aller tuer les animaux que le propriétaire y retient. Dans nos campagnes, d'ailleurs, les *clôtures* sont ordinairement établies de telle sorte qu'il n'est besoin ni d'escalade ni d'effraction, et il serait absurde de soutenir que la loi n'a voulu protéger que les propriétés dont on ne pourrait violer les *clôtures* sans un moyen violent. Le juge doit cependant en cette matière tenir toujours compte des circonstances. « Par exemple, dit Dalloz, qu'un voyageur s'introduise sans effraction dans un enclos, puis que, se croyant menacé par un animal qui s'y trouve, un cheval, une vache, une chèvre, il donne la mort à cet animal qu'avec plus de prudence, peut-être, il aurait pu éviter, dira-t-on qu'il est passible de toute la rigueur de la loi? On a peine à le comprendre. Supposons encore que des individus soient à la poursuite d'un animal qui a commis des dégâts et qui s'est réfugié dans un enclos, dans celui même du propriétaire de cet animal, appliquera-t-on l'aggravation aux poursuivants qui n'auront pas connu cette particularité? On ne le pense pas non plus, à moins toutefois que leur introduction n'ait eu lieu malgré les représentations qui leur auraient été faites. »

Les *clôtures* établies par l'administration doivent être respectées comme celles qui l'auraient été par autorité de justice ou du consentement des parties.

* **CLOUD (SAINT-)**, ville de France (Seine-et-Oise), cant. et à 3 kilom. N. de Sèvres, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Versailles, à 11 kilom. de Paris; pop. aggl., 2,738 hab. — pop. tot., 8,956 hab.

— *Fête de Saint-Cloud*. Cette fête, chère entre toutes aux Parisiens, commence le 1er septembre et se prolonge pendant tout le mois. Qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il grêle, les visiteurs affluent. Il est tout naturel, néanmoins, qu'un beau soleil en amène davantage. Mais alors, le dimanche surtout, la grande avenue du parc ressemble à une fourmilière humaine, tant on se presse, tant on se foule, tant on se porte les uns les autres, au milieu du vacarme produit par les trombones et les grosses caisses des spectacles forains. C'est là que de tous côtés retentissent, à travers un porte-voix fantastique, les mots sacramentels : « Entrez, entrez, messieurs, mesdames; ça va commencer. Ça ne coûte que cinq sous! » C'est là que, de tous les points de la France, se sont donné rendez-vous les phénomènes plus ou moins authentiques dus aux caprices de la nature : veau à deux têtes, vache à cinq pattes, moutons cyclopes, femme à barbe, femme géante, enfants monstrueux, sauvages qui mangent crus des pigeons qu'ils font cuire le soir pour leur souper. Ce qui se consomme de macarons et de pain d'épice ferait pâlir d'effroi Gargantua; ce qui se débite de mirlitons est incalculable. Quelquefois, à l'époque de la fête de Saint-Cloud, tout un quartier de Paris est réveillé par une bande de jeunes fous qui exécutent une marche sur cet innocent instrument : ce sont des mirlitons retour de Saint-Cloud.

Plusieurs fêtes des environs de Paris, celle de Besons, par exemple, ont eu leur moment de vogue et de célébrité, qui a duré plus ou moins longtemps; mais elles sont oubliées aujourd'hui. Seule, la fête de Saint-Cloud a bravé les injures du temps et voit encore, chaque dimanche de septembre, cent mille visiteurs inonder les avenues du parc.

— *Incendie de Saint-Cloud*. Pendant le dernier siége de Paris (1870-1871), la journée du 14 octobre fut tristement marquée par l'incendie du château de Saint-Cloud. Par qui fut-il allumé? La question n'est pas encore résolue. Suivant les uns, le château servait d'observatoire à l'état-major ennemi, et ce seraient les obus du Mont-Valérien qui auraient mis le feu. Les Prussiens prétendirent, en effet, que le sinistre ne pouvait être attribué qu'à notre artillerie. De son côté, le général Vinoy (le *Siége de Paris*) affirme que nous n'avions aucun motif pour pointer nos pièces dans cette direction. Quoi qu'il en soit, six heures suffirent à la destruction de cette splendide demeure à laquelle se rattachaient tant de souvenirs historiques. Là avaient successivement passé Bonaparte après Brumaire, Blücher après Leipzig, la reine Victoria après la bataille de l'Alma. C'est là encore que fut résolue cette guerre maudite de 1870-1871, et c'est de là, enfin, que partit l'impératrice, au lendemain de Forbach.

Après le château, ce fut le tour de la ville, dont plusieurs quartiers furent complétement démolis et livrés aux flammes. Il fallut plusieurs mois pour retrouver à travers les ruines le tracé des rues et la délimitation des maisons.

CLOUÉ (Georges-Charles), marin français, né en 1817. Admis à l'Ecole navale en 1832, il devint enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1846, capitaine de frégate en 1855, capitaine de vaisseau en 1862 et contre-amiral en 1867. M. Cloué, qui s'était fait remarquer dans plusieurs campagnes et avait acquis la réputation d'un officier aussi instruit qu'énergique, fut nommé gouverneur des Antilles en 1871. En 1874, il fut promu vice-amiral. Il a été nommé depuis lors préfet maritime à Cherbourg. Le vice-amiral Cloué est grand officier de la Légion d'honneur et membre correspondant du bureau des longitudes. On lui doit deux ouvrages estimés : *Renseignements hydrographiques sur la mer d'Azof* (1856, in-8°) et le *Pilote de Terre-Neuve* (1870, 2 vol. in-8°).

CLOUURE s. f. (klou-u-re — rad. *clou*). Emploi des clous. ‖ Endroit où un clou est enfoncé.

* **CLOYES**, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Yron; pop. aggl., 1,761 hab. — pop. tot., 2,366 hab.

CLUACINA, surnom sous lequel on éleva un temple à Vénus, à Rome, sur la voie Sacrée, à l'endroit même où la paix fut conclue entre les Romains et les Sabins par l'intervention des Sabines. (Pline.)

* **CLUB** s. m. — **Encycl.** *Club alpin français*. On désigne sous le nom de *Club alpin français* une société de savants et de touristes qui s'est formée à Paris en 1874, et qui se propose de découvrir la France, pour la plus grande instruction des Français. Ceci n'est pas un paradoxe. Nous connaissons les Alpes de la Suisse beaucoup mieux que celles du Dauphiné et de la Savoie. Le Français est casanier par tempérament, il voyage peu; mais lorsque, pour obéir à la mode plus qu'à ses goûts, il se décide à partir, il va en Italie, en Espagne, en Angleterre. L'idée lui vient rarement de visiter son pays natal. Le *Club alpin français* a été fondé pour réagir contre cette tendance, et son but est de développer le goût des voyages en France. Notre pays, en effet, ne le cède à aucun autre sous le rapport des sites et des curiosités du sol. La nature y est aussi riche, aussi belle, aussi accidentée que partout ailleurs.

Le *Club alpin français* en est à peine à sa troisième année d'existence, et déjà il compte un grand nombre d'adhérents. Il consigne ses travaux dans un annuaire, dont la troisième année a paru en juin 1877. Le président du *Club alpin français*, M. Adolphe Joanne, dont les *Guides* sont populaires, nous apprend, dans l'*Annuaire* de 1877, que le *Club alpin* a découvert, non-seulement à Paris, mais au fond des provinces les plus reculées, des savants, des écrivains et des artistes qui s'ignoraient eux-mêmes. Ces membres correspondants organisent dans leur région des voyages de découverte et en envoient le compte rendu à la société, en y joignant des cartes et des dessins. Le troisième volume de cette intéressante collection contient des récits d'excursions, non-seulement à l'entrée des Alpes, mais en Auvergne et dans les Pyrénées. Ceux qui connaissent ces contrées pittoresques aiment à les retrouver dans des descriptions dont la vérité les frappe, et cette lecture inspire le goût des voyages à tous ceux qui n'ont pas encore goûté ce plaisir, de tous le plus grand et le plus instructif.

Le *Club alpin français* a eu l'heureuse idée d'organiser des caravanes scolaires, qui permettent aux élèves non-seulement de passer des vacances fort agréables, mais encore et surtout d'acquérir des connaissances géographiques que les livres sont insuffisants à procurer. Dans ce but, il a adressé à tous les proviseurs des lycées et aux chefs des institutions les plus importantes un appel qui ne semble pas avoir été assez entendu. L'*Annuaire* de 1877 constate, en effet, que les réponses reçues sont jusqu'ici assez peu encourageantes. En 1875, neuf caravanes scolaires ont pu être organisées, et ce chiffre ne s'est élevé qu'à dix en 1876. Les parents, consultés par les proviseurs ou par les chefs d'institution, répondent que ces voyages sont fatigants et coûteux. Quant aux élèves, ils tiennent à ne rien perdre de leurs vacances, et ils considèrent comme du temps perdu de belles excursions, de magnifiques spectacles. Le *Club alpin français* ne désespère pas d'être plus heureux à l'avenir. Il a pour devise : « En avant, quand même! » Il ira de l'avant. Les trois volumes qu'il a publiés jusqu'à ce jour, la variété des excursions, la vivacité pittoresque des récits prouvent qu'il ne perd pas son temps et qu'il saura justifier sa devise.

CLUGNAT, bourg de France (Creuse), cant. et à 10 kilom. de Châtelus-Malvaleix, arrond. et à 11 kilom. de Boussac; pop. aggl., 245 hab. — pop. tot., 2,157 hab.

* **CLUIS**, bourg de France (Indre), cant. et à 9 kilom. de Neuvy, arrond. et à 20 kilom. S.-O. de La Châtre, sur la Bouzanne; pop. aggl., 1,062 hab. — pop. tot., 2,159 hab. Ruines du château de Gaucourt, classé parmi les monuments historiques.

* **CLUNY**, ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Mâcon, sur la Grosne, dans un large vallon limité par deux chaînes de montagnes couvertes de bois au sommet, de vignes et de prairies à la base; pop. aggl., 3,554 hab. — pop. tot., 4,989 hab. Commerce important de bétail, chevaux, grains et fourrages.

Cluny (THÉÂTRE DE), l'un des premiers théâtres fondés à Paris à la suite du décret du 4 janvier 1865. Ce fut d'abord une salle de concert fort élégante, construite sur le boulevard Saint-Germain, à deux pas de l'hôtel de Cluny, ouverte en janvier 1864 sous le nom d'Athénée musical. Malheureusement, le boulevard Saint-Germain était mal choisi pour une entreprise de ce genre; dès les premiers jours, les embarras commencèrent, et l'établissement fermait au bout de quelques semaines. L'entrepreneur qui avait été chargé de sa construction, M. Gérault, songea alors à le prendre à son compte en le transformant en un théâtre dans lequel on jouerait le vaudeville, l'opéra-comique et l'opérette. La transformation fut faite en quelques mois, et, le 24 novembre 1864, le théâtre Saint-Germain (tel était le titre adopté) faisait son inauguration par un spectacle composé d'un prologue de circonstance et de deux opéras-comiques, la *Bouquetière de Trianon* (deux actes), musique de M. Frédéric Barbier, et le *Lion de Saint-Marc*, musique de M. O. Legouix.

Ce second essai ne fut pas plus heureux que le premier; l'administrateur dut se retirer, et les artistes essayèrent de se constituer en société pour continuer provisoirement l'exploitation, puis le théâtre fut fermé. Un nouveau directeur se présenta alors, M. Eugène Moniot, qui reprit l'affaire, mais qui, au bout de peu de mois, fut remplacé par M. Bartholy, ancien directeur du théâtre Beaumarchais, lequel céda lui-même la place à M. Godard. Aucun succès théâtral ne marqua cette triple exploitation. Enfin, l'immeuble, ayant été mis en vente, fut acquis au prix de 250,000 francs par M. Larochelle, directeur des théâtres de banlieue de la rive gauche. Expert dans la pratique du théâtre, M. Larochelle pouvait seul relever celui-ci de l'état de discrédit dans lequel il était promptement tombé. Le 27 octobre 1866, le théâtre Saint-Germain, débaptisé et devenu les Folies-Saint-Germain, titre qu'il devait délaisser au bout de peu de mois pour prendre définitivement celui de théâtre de Cluny, effectuait sa réouverture avec une grande pièce de circonstance : *Entrez, vous êtes chez vous*, de M. Saint-Agnan-Choler. Ce premier début fut heureux, mais il n'en fut pas moins difficile de ramener le public dans cet établissement maudit. A force d'audace et d'intelligence, le nouveau directeur y parvint cependant. Il attira autour de lui les auteurs de talent dont de grands théâtres refusaient maladroitement les pièces et ne craignit pas de se mettre en frais pour faire interpréter celles-ci par de grands artistes. C'est ainsi qu'un jour il mit la main sur un immense succès, les *Sceptiques*, drame de M. Félicien Mallefille, dont les deux principaux rôles étaient joués par M. Laferrière et Mlle Duverger, et qu'une autre fois il présenta au public une charmante comédie, les *Inutiles*, de M. Edouard Cadol, dont le succès ne fut pas moindre. Le premier de ces deux ouvrages avait été refusé à la Comédie-Française, le second au Gymnase, ce qui prouve bien que nos directeurs ne sont pas infaillibles et qu'un homme intelligent peut profiter de leurs fautes. Le *Juif polonais* de MM. Erckmann et Chatrian (1869) réussit également; Tallien y créa supérieurement le rôle de Mathis. Grâce aux efforts de son administration, le théâtre de Cluny, où l'on a applaudi MM. Larochelle, Tallien, Richard, Mlle Cécile Germa, Fayolle et quelques autres artistes de talent, prouva qu'un établissement dramatique, dirigé avec savoir et intelligence, pouvait prospérer sur la rive gauche de la Seine, quoique jusqu'alors on eût toujours prétendu que ce fait était impossible; mais, depuis la guerre, ses affaires ont sensiblement décliné. Pendant le siége, M. Larochelle abandonna gratuitement la salle aux bataillons qui voulaient donner des représentations dont le produit était affecté à l'achat de canons. En 1873, après n'avoir réussi qu'à une reprise de *Claudie* et des *Sceptiques* (1871), M. Larochelle quitta la direction. M. Roger, son successeur, inaugura son administration par une reprise de *Séraphine*, de V. Sardou; cette combinaison ne dura pas, et M. Roger passa la main à M. Paul Clèves. Sous cette dernière direction ont été représentés : la *Mendiante*, *Paris qui pleure et Paris qui rit*, les *Crochets du Père Martin* (reprise), les *Ingrats*, les *Tragédies de Paris*, pièce de M. X. de Montépin, qui échoua complétement; l'*Avocat du mariage*, de G. Richard, et *Marie-Jeanne*, de Dennery (reprise).

CLUPÉE s. f. (klu-pé — du latin *clupea*, alose). Ichthyol. Genre de poissons, comprenant la sardine et le hareng.

CLUPÉOÏDE adj. (klu-pé-o-i-de — de *clupe*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à un clupe, à un hareng; qui a le corps aplati comme celui d'un hareng : *Cyprin* CLUPÉOÏDE.

* **CLUSERET** (Gustave-Paul), officier français et membre de la Commune de Paris, né à Suresnes (Seine) en 1823. Nous allons revenir ici sur les premiers événements de sa vie, que nous avions racontés d'après des documents incomplets. — Son père, qui était colonel d'infanterie, le fit élever comme enfant de troupe dans son régiment. En 1841, il entra à Saint-Cyr et en sortit, deux ans plus tard, comme sous-lieutenant. Il fut nommé lieutenant en 1848, et, lors de la formation de la garde mobile, il entra dans ce corps comme commandant, abandonnant ainsi momentanément l'armée régulière. Il prit part en cette qualité à la répression de l'insurrection de Juin et se fit remarquer par sa bravoure et son audace à l'attaque des barricades des rues Saint-Jacques et des Mathurins (22 juin). Il commandait alors le 23e bataillon de la garde mobile, et il se fit un titre de gloire de sa conduite contre les socialistes et les républicains radicaux. Dans une lettre qu'il adressait, au lendemain de la lutte, au journal le *Constitutionnel*, il revendiquait hautement la responsabilité de sa conduite et rappelait avec fierté que, engagé pendant six heures, il avait enlevé onze barricades et trois drapeaux. Quelques semaines plus tard, il était décoré. En 1850, la garde mobile ayant été licenciée, Cluseret refusa de rentrer dans l'armée régulière avec le grade de lieutenant et afficha la prétention de conserver son épée de commandant; il fut mis à la retraite. Mais trois ans plus tard, sur les vives instances de sa famille, il se décida à reprendre du service et fut nommé lieutenant de chasseurs. En 1855, il fut promu capitaine et fit la campagne de Crimée, durant laquelle il se fit remarquer par sa bravoure et reçut deux blessures. Avant la fin de la campagne, il fut envoyé en Afrique et attaché à l'administration des bureaux arabes, qu'il quitta bientôt, à la suite d'une affaire qui n'a jamais été bien connue. Les ennemis de M. Cluseret ont affirmé, longtemps avant les affaires de 1871, que la démission qui mit fin à la carrière militaire de l'ancien commandant de la garde mobile lui avait été imposée. Ils ont même ajouté que cette retraite forcée l'aurait seule sauvé du conseil de guerre, devant lequel il aurait dû être renvoyé pour acte d'indélicatesse. Nous leur laissons toute la responsabilité de cette assertion.

Au sortir de l'armée, M. Cluseret entra comme régisseur dans une des fermes de M. de Carayon-Latour; mais son esprit remuant et son ambition le décidèrent bien vite à quitter une pareille situation. Il partit donc pour New-York, où il se lança dans les affaires financières et tenta de fonder un journal. N'ayant point réussi dans ces diverses entreprises, il recruta une légion de volontaires américains et vint aider Garibaldi, qui tentait alors la conquête du royaume des Deux-Siciles. Il prit part aux expéditions du héros italien, fut nommé colonel et retourna en Amérique, où venait d'éclater la guerre entre les esclavagistes et les Etats du Nord. Il servit dans les rangs de l'armée du Nord, sous les ordres du général Frémont, puis passa sous ceux de Mac-Clellan, dont il devint l'aide de camp. Avant la fin de la campagne, il était nommé général en récompense des services rendus par lui à la cause des Etats du Nord. La lutte terminée, il reprit la plume et fonda à New-York un journal, dans lequel il soutenait la candidature du général Frémont à la présidence des Etats-Unis.

Le général Grant ayant été élu, il quitta l'Amérique, où il s'était fait naturaliser citoyen américain, et débarqua en Irlande, où il se mêla au mouvement fénian et prit part, dit-on, à l'attaque du château de Chester. Il fut arrêté par la police anglaise et maintenu quelques mois en prison. Il put enfin recouvrer la liberté et passa en France, où il entra dans la presse militante. Il débuta au *Courrier français*, organe républicain radical, dans lequel il publia quelques articles remarqués sur la situation des Etats-Unis. A la même époque, il proposait, dit-on, à Napoléon III un plan de réorganisation de l'Algérie. Ce plan eût peut-être été accepté sans les exigences de son auteur, qui réclamait pour lui-même une situation qu'on trouva hors de proportion avec les services qu'il prétendait rendre. Les rapports que M. Cluseret eut à cette époque avec le chef du gouvernement, rapports qui restèrent secrets pour le public jusqu'en 1871, établissent que cet officier n'avait point de convictions politiques arrêtées. Il est bon de constater le fait au moment où M. Cluseret va se donner comme un républicain de la veille et faire contre l'Empire une vive campagne.

En 1868, il fonda le journal l'*Art*, feuille littéraire dans laquelle il traita les questions militaires avec une grande compétence, et ne se gêna point pour dire au gouvernement de dures vérités. Il fut poursuivi et condamné. Enfermé à Sainte-Pélagie, il y rencontra Varlin et les principaux chefs de l'Internationale, avec lesquels il se lia. Ces relations eurent sans doute une certaine influence sur lui, car il sortit de prison tout dévoué à la démocratie socialiste et affilié à la fameuse société.

Il rentra dans la presse républicaine à sa sortie de prison et publia dans plusieurs journaux, le *Rappel*, la *Tribune*, la *Démocratie*, divers articles sur la réorganisation militaire qu'entreprenait alors le gouvernement. Ses critiques, très-justes et en même temps très-vives, lui valurent de nouvelles poursuites de la part d'un pouvoir qui ne pouvait supporter la discussion; quand vinrent les émeutes de juin, il fut porté sur la liste des suspects, et des agents se rendirent à son domicile pour l'arrêter. Il les reçut le revolver à la main, leur montra son acte de naturalisation de citoyen américain et menaça de repousser la force par la force. Les agents partirent sans l'arrêter. Le représentant des Etats-Unis en France, M. Washburn, répondit de lui, mais l'obligea à quitter la France. Quand vint, au commencement de 1870, le procès de l'Internationale, il fut établi que M. Cluseret était un des plus actifs parmi les affiliés. Au lendemain de la révolution du 4 septembre, il revint à Paris, entra au jour-

tual la *Marseillaise* et y publia presque aussitôt un violent article contre le gouvernement de la Défense nationale. Cet article, intitulé la *Réaction*, souleva de toutes parts de violentes clameurs et fut considéré comme absolument antipatriotique. Cluseret, désavoué par Rochefort dans une lettre rendue publique, comprit qu'il n'avait aucune chance de faire oublier cette escapade; il quitta donc Paris avant l'investissement et se rendit à Lyon, où il rallia quelques mécontents et tenta de soulever la population contre M. Challemel-Lacour, préfet nommé par M. Gambetta. Mais l'énergie de ce fonctionnaire républicain fit avorter le mouvement (30 septembre). M. Cluseret fut arrêté; néanmoins, le préfet se contenta d'expulser l'agitateur, qui reconnut cet acte de bienveillance en se rendant à Marseille, où il tenta de s'emparer du pouvoir que se disputaient alors MM. Gent et Esquiros. Il se proclama chef militaire des forces du sud de la France, mais dut bientôt abandonner ce titre prétentieux et ne fit en réalité rien d'utile à la défense du pays.

Il fut présenté comme candidat à la députation, le 8 février 1871, à Paris, mais il n'obtint qu'un nombre de voix insignifiant. Aux élections communales du 26 mars, bien que porté par ses amis, il ne fut pas élu; mais, le 3 avril, il était nommé délégué à la guerre par les membres de la Commune. Aux élections complémentaires du 16 avril, il fut élu dans le 1er arrondissement et dans le XVIIIe. Il fut confirmé dans son poste de délégué à la guerre et fut un des rares officiers capables que compta la Commune. Il ne siégea jamais à l'Hôtel de ville et affecta, durant son passage au pouvoir, le plus grand mépris pour ses collègues. Il eut, durant quelques semaines une grande influence sur ses troupes; mais bientôt ses adversaires politiques firent courir le bruit qu'il trahissait et on l'accusa ouvertement d'avoir offert de livrer Paris pour 8 millions. L'abandon momentané du fort d'Issy augmenta les soupçons des fédérés, et ce fait permit aux nombreux ennemis qu'il comptait parmi les membres de la Commune de le faire arrêter. Il fut révoqué de ses fonctions et incarcéré le 1er mai à Mazas. Il y resta jusqu'au 24 mai, jour de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, parvint à échapper aux recherches de l'armée régulière, gagna l'Angleterre et de là partit pour l'Amérique. Le 3e conseil de guerre, séant à Versailles, l'a condamné, le 10 août 1871, par contumace, à la peine de mort.

M. Cluseret a publié l'*Armée et la démocratie*, ouvrage remarquable et qui accuse, au dire des gens spéciaux, de grandes connaissances militaires.

* **CLUSES**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. E. de Bonneville, au pied de la montagne de Châtillon et au débouché du défilé de l'Arve; pop. aggl., 1,129 hab. — pop. tot., 1,751 hab. Ce bourg possède une école nationale d'horlogerie.

CLUSIUS, surnom de Janus, à Rome, lorsque son temple était fermé, c'est-à-dire en temps de paix.

* **CLYMÈNE** s. f. — Astron. Planète télescopique, découverte en 1868 par M. Watson.

CLYMÈNE, nymphe de l'île de Sériphe, qui, avec Dictys, recueillit Persée et Danaé poussées par les flots sur les rivages de leur île. Elle avait un autel en commun avec Dictys à Athènes. ‖ Fille de Crétée, roi de Crète. Nauplius, chargé de la conduire avec sa sœur Erope en pays étranger, l'épousa et la rendit mère de Palamède et d'Œax. ‖ Une des trois Minyades changées en oiseaux, suivant Ovide. D'après Apollodore, Clymène épousa Iasus et en eut Atalante; d'après d'autres auteurs, elle épousa Philacus, dont elle eut Iphiclus et Alcimédé; enfin Hésiode la fait mère de Pasiphaé. ‖ Océanide, épouse de Japet et mère d'Atlas, de Méténthius, de Prométhée et d'Épimethée. ‖ Nymphe, mère de Thésiménée, qu'elle eut de Parthénopée. ‖ Une des filles de Nérée et de Doris. ‖ Célèbre Amazone. ‖ Confidente d'Hélène, qu'elle suivit à Troie. Après la prise de cette ville, elle devint la captive d'Acamas. Elle figurait dans la *Lesché* de Delphes. ‖ Mère d'Homère.

CLYMÉNUS, roi d'Arcadie. V. CLIMÈNE, au tome V du *Grand Dictionnaire*. ‖ Roi d'Orchomène, fils de Presbon et époux de Buzigé, dont il eut Erginus, Stratius, Arrhon, Pyleus et Azéus. Il fut tué d'un coup de pierre par un Thébain, pendant une fête en l'honneur de Neptune Onchiste. Sa mort fut vengée par son fils Erginus. ‖ Fils de Phoronée. Il érigea avec sa sœur Chthonia un temple à Vénus Chthonienne et reçut les honneurs divins. ‖ Fils des Cardis et descendant de l'Hercule Idéen. Cinquante ans après le déluge de Deucalion, il vint de Crète à Elis et y rétablit les jeux publics. ‖ Fils du Soleil et frère de Phaéton, qu'il eut de l'Océanide Mérope. ‖ Compagnon de Phinée. Aux noces de Persée, il tua Odités, serviteur de Céphée. ‖ Fils d'Ennée, roi de Calydon, et d'Althée. ‖ Surnom de Pluton.

CLYNDUS, fils de Phryxus et de Chalciope. Il porte aussi le nom de Cytissorus.

CLYSONYMUS, fils d'Amphidamas. Il fut tué en jouant par Patrocle, qui se réfugia chez Pélée.

CLYTIAIRES s. m. pl. (kli-tè-re — rad. *clyte*). Entom. Tribu de coléoptères longicornes, ayant pour type le genre clyte.

CLYTIADES, ancienne famille de l'Elide, branche des Iamides, dont les membres remplissaient spécialement les fonctions des sacrifices. Les Clytiades prétendaient descendre de Clytius, fils d'Alcméon et de la fille de Phégée.

* **CLYTIE** s. f. — Astron. Planète télescopique, découverte en 1862 par M. Tuttle.

* **CLYTIE.** — Suivant quelques mythographes, Clytie était fille d'Orchame, roi de Babylone, et d'Eurynomé. Elle avait pour sœur Leucothoé, qui fut également aimée d'Apollon; mais Clytie, par jalousie, révéla l'intrigue de sa sœur à son père, qui fit enterrer Leucothoé toute vive. Cette trahison amena l'abandon de Clytie par Apollon et causa sa mort. ‖ Fille de Pandare et sœur de Camiro et d'Aédon. Elle figurait dans la *Lesché* de Delphes. ‖ Concubine d'Amyntor, père de Phénix. Elle calomnia ce dernier auprès d'Amyntor, qui fit crever les yeux à son fils. ‖ Fille d'Amphidamas, épouse de Tantale et mère de Pélops.

Clytie métamorphosée en tournesol, statue de marbre, par M. Henri Chapu. La nymphe, victime, après tant d'autres, de son amour pour le fils de Latone, est étendue, la poitrine inclinée vers la terre, les yeux tournés vers le ciel, où rayonne le beau Phébus; au moment d'expirer, elle jette un dernier regard de tendresse à son volage amant et presse contre son sein la fleur de tournesol, emblème de sa constance.

Cette statue est une des premières productions de M. Chapu; le modèle en plâtre a paru au Salon de 1866; le marbre a figuré au Salon de 1872. « Il est charmant, dit Ribre, d'une élégance et d'une pureté antiques, dit M. Clarette. M. Chapu n'a point cité comme Pradier, son prédécesseur en qui, partant pour l'Attique, s'arrêtait au quartier Bréda. Il a poussé plus loin, et, en vérité, sa nymphe *Clytie* a la grâce même des *Métamorphoses* d'Ovide qui l'inspire. Ce corps, ainsi étendu, est d'une chasteté ravisante; ce visage mourant, ces cheveux dénoués n'ont rien de trop dramatique et ne nuisent pas à cette sorte de majesté que doit garder le marbre. »

Cette statue appartient à l'Etat.

CLYTIPPE, Thespiade, mère d'Eurycapys, qu'elle eut d'Hercule.

CLYTIUS, fils d'Alcméon et d'Arsinoé ou Alphésibée, fille de Phégée. Après la mort de son père, tué par les frères de sa mère, il se retira en Elide. ‖ Fils d'Eurytus, roi d'Œchalie, et d'Antiope. Il prit part à l'expédition des Argonautes, avec son frère, Iphitus, et fut tué par Eétès. ‖ Un des géants. Il fut tué par Hécate ou par Vulcain, armé d'une masse de fer ardent. ‖ Troyen, fils de Laomédon. Il était frère de Proclée et père de Calétor, qui fut tué par Ajax. ‖ Compagnon de Phinée. Il fut tué par Persée. ‖ Père de Piréus, le fidèle compagnon de Télémaque, suivant Homère. ‖ Nom de trois compagnons d'Enée en Italie. ‖ Jeune guerrier rutule, ami de Cydon, un des fils de Phorcus. (*Enéide.*) ‖ Grec tué par Hector.

CLYTOMÈDÈS, fils d'Enops. Il fut vaincu par Nestor au combat du ceste, dans les jeux funèbres célébrés en l'honneur d'Amarynceé.

CLYTON, un des fils du héros Pallas.

CLYTONEUS, fils d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. Il remporta le prix de la course dans les jeux célébrés par Ulysse

CLYTORIS, fille d'un Myrmidon. Elle était si belle que Jupiter en devint amoureux et se changea en fourmi pour la posséder.

CLYTUS, un des fils de l'Héraclide Téménus. ‖ Compagnon de Phinée. Il fut tué par Persée. ‖ Un des ambassadeurs que les Athéniens envoyèrent à Œaque pour demander du secours contre Minos. ‖ Un des Egyptides, fiancé de la Danaïde Antodicé.

CNAGÈUS, compagnon de Castor et de Pollux, qu'il suivit au siége d'Aphidna. Il y fut fait prisonnier, vendu comme esclave et transporté en Crète, où il servit dans le temple de Diane. De là, il s'enfuit avec la prêtresse, enleva la statue de la déesse et la porta à Sparte, où Diane fut honorée sous le nom de Cnagia.

CNÉCION s. m. (kné-si-on). Bot. Nom scientifique de la marjolaine.

CNÉGUS s. m. (kné-kuss). Bot. Ancien nom du carthame.

* **CNÉMIDOPHORE** s. m. — Erpét. Genre de reptiles sauriens.

CNIDION s. m. (kni-di-on). Bot. Genre de plantes ombellifères.

* **CNIDOSE** s. f. — Bot. Un des noms de l'urticaire.

COADNATION s. f. (ko-a-dna-si-on — rad. *coadné*). Bot. Etat des feuilles coadnées.

— Physiol. Adhérence de certaines parties, de certains organes : *La* COADNATION *des paupières.*

COALTARISATION s. f. (ko-al-ta-ri-za-si-on, ou koi-ta-ri-za-si-on — rad. *coaltar*). Action de coaltariser.

COALTARISER v. a. ou tr. (ko-al-ta-ri-zé, ou kol-ta-ri-zé — rad. *coaltar*). Enduire de coaltar.

COAXIHUITL s. m. (ko-a-ksi-uitl). Bot. Plante du Mexique.

COBALTAMINE s. m. (ko-bal-ta-mi-ne — de *cobalt*, et de *amine*). Chim. Nom général donné aux sels cobaltiques renfermant plusieurs molécules d'ammoniaque.

COBAX s. m. (ko-bakss). Entom. Syn. d'OTIOCRÈRE.

COBBÉ, ville du Darfour. V. KOBBÉ, au tome IX du *Grand Dictionnaire.*

* **COBLENTZ** ou **COBLENCE**, ville de Prusse (province du Rhin); 33,000 hab.

Cocagne, drame en cinq actes et neuf tableaux, par Anicet-Bourgeois et Ferdinand Dugué (Ambigu-Comique, 2 décembre 1874). Cocagne est le surnom d'un chevalier, proche parent de d'Artagnan. Son nom véritable est Chavigny, et il est frère naturel du duc de Beaufort, le fameux roi des halles; les deux frères s'adorent, mais l'un est riche, l'autre n'a pas le sou. Cocagne se trouve retenu dans une auberge, faute de pouvoir payer son écot; il attend que son frère vienne le délivrer; mais quinze jours se passent et, au lieu de Beaufort, c'est Mazarin qui arrive. Le cardinal vient proposer un marché à l'aventurier; outre qu'il payera ses dettes, il lui donne en mariage une jolie femme, Diane de Vernon; sans compter qu'il sauvera l'honneur d'Anne d'Autriche. Voici comment : Louis XIII, pris d'un accès de jalousie, a voulu surprendre la reine. Elle était en conversation avec Beaufort; le galant a pu s'échapper, la reine aussi; mais le roi a vu Beaufort sortir, sans le reconnaître, et, pour détourner les soupçons, une des filles d'honneur, Diane de Vernon, a été obligée de dire que l'homme qu'elle avait pris pour un fiancé, qui demande son nom, elle dit : Chavigny; le roi a ordonné qu'on les mariât sur l'heure. Cocagne ne connaît pas sa femme, qui le reconnaît pour son mari; ce sera un mariage postiche. Les deux époux ne se verront qu'à l'autel; après, bonsoir. Cocagne accepte; cette espèce de mariage n'est pas gênante d'ailleurs, on le fera casser en cour de Rome, dès que le roi sera mort, et une belle et bonne rente sera servie ponctuellement à Cocagne. Mais l'union effectuée, sinon consommée, Cocagne s'éprend de sa femme, qu'il n'a vue qu'à travers le voile le plus épais; Mme de Chavigny rêve aussi de cet homme dont elle porte le nom, sans qu'il lui soit rien. Rien n'empêcherait leur rapprochement si trois cousins, que le cardinal protége, n'avaient intérêt à ce que le mariage restât ce qu'il est. Mazarin, pour contrarier les projets de Cocagne, le fait enfermer au Mont-Saint-Michel; Diane l'y retrouve incognito, mais Cocagne la reconnaît à un petit bout d'oreille, qui dépassait le voile, le soir de la bénédiction nuptiale, et que sans doute il avait étudié avec attention. Six mois s'écoulent, Louis XIII est mort; on vient dire à Cocagne que son mariage peut maintenant être cassé, s'il veut; mais le gredin ne veut pas; Diane ne veut pas davantage, et elle lui fournit le moyen de s'évader, à savoir une échelle de corde. Cocagne se sauverait très-bien, mais un des cousins est là, qui coupe la corde; l'aventurier tombe sur des dalles mouvantes, mais parvient à s'échapper, et c'est le cousin qui est enseveli à sa place. Beaufort croit son frère mort; il vient aux Louvre faire à Mazarin et à la reine une scène épouvantable; on l'arrête, Paris se soulève : c'est la Fronde qui commence. Mazarin et Anne d'Autriche sont forcés de s'enfuir à Saint-Germain. Pendant ce temps, Cocagne n'est pas resté inactif; il a trouvé moyen de se débarrasser des deux cousins survivants, et rien ne l'empêche plus maintenant d'épouser sérieusement Diane de Vernon. Considéré au point de vue de l'histoire, ce drame échappe à l'analyse; mais il est amusant, et les principales scènes sont menées avec verve.

COCATANNIQUE adj. (ko-ka-tann-ni-ke — rad. *coca*). Chim. Se dit d'un acide découvert par Niemann dans la décoction des feuilles de coca, après l'extraction de la cocaïne par le carbonate de sodium.

COCCAIRE s. m. (kok-kè-re). Bot. Nom qui a été proposé pour désigner toute espèce de fruit composé de plusieurs coques.

* **COCCIA** (Charles), compositeur italien. — Il est mort à Novare en 1873.

COCCIDES s. f. pl. (ko-ksi-de). Entom. Sous-tribu de cocciniens, comprenant les genres chez lesquels les tarses n'ont qu'un seul article distinct.

COCCYGIE, montagne du Péloponèse, où Jupiter se métamorphosa en coucou.

* **COCHABAMBA**, ville de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie; 48,786 hab.

CO-CHEOU-KING, astronome chinois du XIIIe siècle. Il fut le premier en Chine qui fit usage de la trigonométrie sphérique, et il construisit de bons instruments d'astronomie, qui existent encore à Pékin.

* **COCHERIS** (Hippolyte-François-Jules-Marie), littérateur et paléographe. — Il était conservateur adjoint à la bibliothèque Mazarine lorsqu'il a été nommé, en 1877, inspecteur général pour l'enseignement primaire. Outre les ouvrages que nous avons cités, M. Cocheris a publié une édition de l'*Histoire de Paris* de Lebeuf (1863-1867, 3 vol. in-8°); *Entretiens sur la langue française* (1872-1874, 3 vol. in-16); *Patrons de broderie et de lingerie du* XVIe *siècle* (1873, in-8°); *Exercices pratiques de philologie comparée* (1874, in-8°).

COCHERY (Louis-Adolphe), homme politique, né à Paris en 1820. Il étudia le droit dans sa ville natale, où il se fit inscrire au barreau et fut secrétaire de Lionville. Comme, dès cette époque, il appartenait au parti républicain, M. Cochery fut nommé par M. Crémieux, ministre de la justice, chef de son cabinet. Au bout de peu de temps, il donna sa démission et reprit l'exercice de sa profession d'avocat. M. Cochery plaida dans un grand nombre de causes politiques et défendit notamment le *National*, la *République*, la *Réforme*, la *Voix du peuple*, qui étaient poursuivis. Sous l'Empire, il fit constamment partie de l'opposition, et, lorsqu'il vit s'accentuer le réveil de l'opinion publique contre le plus détestable des régimes, il fonda, en 1868, l'*Indépendant de Montargis*, petite feuille destinée à battre en brèche le pouvoir et à préparer son élection. Il se porta, en effet, candidat de l'opposition dans la 3e circonscription du Loiret lors des élections de 1869 au Corps législatif, fut vivement combattu par l'administration, qui portait le maire de Montargis au contre-amiral de la Grandière. En même temps, une ambassade annamite, accompagnée d'une soixantaine de jeunes Cochinchinois désireux de s'initier à la langue française, était envoyée à Paris. Elle y arriva en septembre et séjourna chez nous environ deux mois; elle visita ensuite l'Espagne et revint par Alexandrie et Suez. Les voyageurs paraissaient enchantés de l'accueil qui leur avait été fait en Europe, et les impressions qu'ils en avaient rapportées contribuèrent à accroître le prestige de la France dans ces régions lointaines; mais il faut bien du temps pour que le moindre mouvement s'opère dans ces nations continuèrent à être assez tendues, malgré le traité de 1862, entre le gouverneur des trois provinces françaises et le gouvernement de Hué. L'amiral de La Grandière commença par s'assurer l'amitié du roi de Cambodge, voisin immédiat de nos possessions, et conclut avec lui, en août 1863, une convention qui plaçait le Cambodge sous la protection de la France; en même temps, il obtenait certains avantages commerciaux et le droit de fonder des comptoirs à Nam-Van, sur les rives du May-kong. Houdon, la capitale du Cambodge, reçut la visite d'une députation d'officiers français, à l'occasion du couronnement du roi, le 3 juin 1864. Cependant, des tentatives partielles d'insurrection éclataient sans cesse, à l'improviste, sur différents points des possessions françaises. Des émissaires, désavoués par Tu-duc, mais probablement encouragés en sous main par lui, parcouraient le pays, semant partout la révolte. Deux ou trois d'entre eux, revêtus du titre clandestin de préfet des provinces françaises, furent pris en flagrant délit; ils essayaient de former des corps de rebelles, nommés un peu pompeusement armée de l'Intérieur et armée de l'Extérieur. Les embarras et les dépenses que causaient à la France ces établissements lointains amenèrent le gouvernement à se demander s'il y avait utilité à conserver ces possessions si chèrement acquises, et comme Napoléon III et son entourage, dont toute l'ambition était de vivre au jour le jour, ne se préoccupait pas de suite dans les idées, on résolut tout d'un coup d'abandonner la Cochinchine. Alors à quoi bon la conquête et faire périr inutilement des milliers de pauvres diables, victimes d'un climat meurtrier, plus que des balles des indigènes? Il fut décidé qu'à l'occupation des trois provinces de ventes françaises serait substitué un droit de protection sur six provinces, avec possession de trois ports : Saïgon, le Cap-Saint-Jacques, My-tho, et leurs banlieues, dans un rayon de 9 kilom.; une indemnité de 100 millions de francs serait payée, pour cette rétrocession, par le gouvernement de Hué, qui, en outre, garantirait la liberté du commerce, le libre exercice du culte et des prédications aux missionnaires, etc. Le capitaine Aubaret fut envoyé à Hué en juin 1864 pour proposer ces nouveaux arrangements, qui furent acceptés avec le plus grand plaisir. Il rapporta le traité, tout rédigé, le 16 juillet suivant. Mais alors le gouvernement français se ravisa; six mois après, il fit dire à l'empereur Tu-duc que ce nouveau traité était inacceptable. « C'est vous-mêmes qui me l'avez proposé, répondit l'autre. — N'importe, fit répondre Napoléon III; ce que je voulais il y a six mois, je ne le veux plus maintenant, et je suis le plus fort. J'entends m'en tenir au traité de 1862. — Et moi je soutiens qu'il est aboli par le traité de 1864, signé par moi, sur la demande même des négociateurs français, et que j'ai accepté, sans faire le moindre changement. » Ce dialogue peut résumer le contenu des notes diplomatiques échangées pendant plus d'un an entre le cabinet des Tuileries et celui de Hué; elles ont dû donner aux Cochinchinois une bien haute idée de la sagesse du gouvernement français! L'amiral de La Grandière reçut l'ordre d'or-

1872, in-4°); *Notice sur les sépultures chrétiennes trouvées à Saint-Ouen de Rouen* (1873, in-4°), etc. Un remarquable buste de l'abbé Cochet, dû à M. Iselin, a été inauguré au musée de Rouen en 1877.

COCHICAT s. m. (ko-chi-ka). Ornith. Oiseau du Mexique.

* **COCHIN** (Pierre-Suzanne-Augustin), publiciste et administrateur. — Il est mort à Versailles le 15 mars 1872. Ami de MM. de Montalembert, de Falloux et Dupanloup, M. Cochin fit partie, dans les dernières années de l'Empire, du groupe des catholiques dits libéraux qui revendiquaient en politique certaines libertés parlementaires. Esprit droit, plein d'illusions, mais sincère, il avait la naïveté de croire que le catholicisme était conciliable avec une certaine somme de liberté véritable. S'étant de nouveau porté candidat au Corps législatif en 1869 dans la 6e circonscription de Paris, il écrivait dans sa profession de foi : « Je fais le serment de travailler, si je suis élu, au triomphe des libertés publiques, à la satisfaction des intérêts populaires, à la défense des droits de Paris. » Il échoua au second tour de scrutin, avec 13,944 voix, contre 15,729 données à M. Jules Ferry. A la fin de cette année, dans les vives controverses de l'épiscopat au sujet de circonscription du Loiret lors des élections de 1869 au Corps législatif, fut vivement combattu par l'administration, qui portait le maire de Montargis au contre-amiral de la Grandière. En même temps, une ambassade annamite, accompagnée d'une soixantaine de jeunes Cochinchinois désireux de s'initier à la langue française, était envoyée à Paris. Elle y arriva en septembre et séjourna chez nous environ deux mois; elle visita ensuite l'Espagne et revint par Alexandrie et Suez. Les voyageurs paraissaient enchantés de l'accueil qui leur avait été fait en Europe, et les impressions qu'ils en avaient rapportées contribuèrent à accroître le prestige de la France dans ces régions lointaines; mais il faut bien du temps pour que le moindre mouvement s'opère dans ces nations continuèrent à être assez tendues, malgré le traité de 1862, entre le gouverneur des trois provinces françaises et le gouvernement de Hué. L'amiral de La Grandière commença par s'assurer l'amitié du roi de Cambodge, voisin immédiat de nos possessions, et conclut avec lui, en août 1863, une convention qui plaçait le Cambodge sous la protection de la France; en même temps, il obtenait certains avantages commerciaux et le droit de fonder des comptoirs à Nam-Van, sur les rives du May-kong. Houdon, la capitale du Cambodge, reçut la visite d'une députation d'officiers français, à l'occasion du couronnement du roi, le 3 juin 1864. Cependant, des tentatives partielles d'insurrection éclataient sans cesse, à l'improviste, sur différents points des possessions françaises. Des émissaires, désavoués par Tu-duc, mais probablement encouragés en sous main par lui, parcouraient le pays, semant partout la révolte. Deux ou trois d'entre eux, revêtus du titre clandestin de préfet des provinces françaises, furent pris en flagrant délit; ils essayaient de former des corps de rebelles, nommés un peu pompeusement armée de l'Intérieur et armée de l'Extérieur. Les embarras et les dépenses que causaient à la France ces établissements lointains amenèrent le gouvernement à se demander s'il y avait utilité à conserver ces possessions si chèrement acquises, et comme Napoléon III et son entourage, dont toute l'ambition était de vivre au jour le jour, ne se préoccupait pas de suite dans les idées, on résolut tout d'un coup d'abandonner la Cochinchine. Alors à quoi bon la conquête et faire périr inutilement des milliers de pauvres diables, victimes d'un climat meurtrier, plus que des balles des indigènes? Il fut décidé qu'à l'occupation des trois provinces de ventes françaises serait substitué un droit de protection sur six provinces, avec possession de trois ports : Saïgon, le Cap-Saint-Jacques, My-tho, et leurs banlieues, dans un rayon de 9 kilom.; une indemnité de 100 millions de francs serait payée, pour cette rétrocession, par le gouvernement de Hué, qui, en outre, garantirait la liberté du commerce, le libre exercice du culte et des prédications aux missionnaires, etc. Le capitaine Aubaret fut envoyé à Hué en juin 1864 pour proposer ces nouveaux arrangements, qui furent acceptés avec le plus grand plaisir. Il rapporta le traité, tout rédigé, le 16 juillet suivant. Mais alors le gouvernement français se ravisa; six mois après, il fit dire à l'empereur Tu-duc que ce nouveau traité était inacceptable. « C'est vous-mêmes qui me l'avez proposé, répondit l'autre. — N'importe, fit répondre Napoléon III; ce que je voulais il y a six mois, je ne le veux plus maintenant, et je suis le plus fort. J'entends m'en tenir au traité de 1862. — Et moi je soutiens qu'il est aboli par le traité de 1864, signé par moi, sur la demande même des négociateurs français, et que j'ai accepté, sans faire le moindre changement. » Ce dialogue peut résumer le contenu des notes diplomatiques échangées pendant plus d'un an entre le cabinet des Tuileries et celui de Hué; elles ont dû donner aux Cochinchinois une bien haute idée de la sagesse du gouvernement français! L'amiral de La Grandière reçut l'ordre d'occuper vigueur les provinces françaises et d'châtier sévèrement toute tentative de rébellion. Des milices indigènes furent armées et disciplinées pour être prêtes à marcher, et bientôt divers chefs de bandes, dont le plus redoutable était Quan-dinh, tombèrent entre leurs mains; ils furent livrés au supplice; le corps de Quan-dinh fut exposé à Go-cong un jour de marché. Diverses autres expéditions étaient en même temps dirigées par les troupes françaises sur les points les plus menacés. Le commandant Delaitouche enleva des retranchements et un fort établi par les rebelles à Gia-phu et à Gia-lo, dans l'est de la province de Bienhoa. Au mois d'avril 1866, trois colonnes composées d'infanterie de marine, de marins et de troupes indigènes furent embarquées sur des canonnières et dirigées dans la plaine des Joncs, région voisine du Cambodge et réputée inaccessible. Il leur fallut s'emparer de redoutes construites dans des marécages pestilentiels et que défendaient environ 600 rebelles commandés par un chef du nom de Tien-ho. Les positions fortifiées de Gobachung, de Chim-ham, de Don-ta et le village de Top-muoy, défendu par des palissades sur une longueur de 40 kilomètres, tombèrent successivement entre leurs mains. Les débris de ces bandes s'étant réformés, sous la conduite d'un chef cambodgien, dans les environs du village de Om-boc, une autre colonne, sous les ordres du capitaine de Larclauze, fut envoyée contre eux; mais elle se laissa enveloppe à son tour et le capitaine de Larclauze fut tué, et elle eut beaucoup de peine à rentrer dans ses cantonnements. Le lieutenant-colonel Marchaise prit aussitôt de Saïgon, avec 160 hommes et 2 pièces de canon, s'empara de quelques villages abandonnés, qu'il brûla, aborda les rebelles Tay-ning, leur fit éprouver de pertes sérieuses, mais il périt lui-même dans une embuscade. Il fallait en finir avec ces insurrections sans cesse renouvelées et qui menaçaient de tuer en détail tout le corps d'occupation. Le point d'appui des rebelles était dans les trois provinces de Vinh-long, de Chau-doc et de Ha-tien, laissées à l'empereur Tu-duc; on résolut de les annexer de force aux possessions françaises. Le 18 juin 1867, l'amiral de La Grandière partit de Saïgon sur une flotille de deux avisos à vapeur et de quatorze canonnières portant environ 2,000 hommes, dont plus de moitié de troupes françaises. Toutes les dispositions furent prises pour s'emparer de Vinh-long et de Chau-doc, menacés en même temps par les canons de la flottille et par les troupes de débarquement. Le gouvernement de Vinh-long capitula à la première sommation et évacua la citadelle, qui fut aussitôt occupée par nos troupes; celui de Chau-doc, surpris pendant la nuit, rendit également sa ville sans coup férir. Tous les forts situés le long du canal de Vinh-long tombèrent de la même façon entre nos mains. Ha-tien, la plus importante de ces positions, pouvait offrir quelque resistance, et le capitaine Galey y avait été envoyé avec une canonnière, une chaloupe à vapeur et deux pièces d'artillerie; les fonctionnaires se hâtèrent de venir à sa rencontre pour lui offrir amicalement la forteresse et les magasins, qui renfermaient des approvisionnements considérables en armes, poudre, munitions et vivres. L'expédition avait pris fin le 22 juin 1867 et donnait à la France trois nouvelles provinces; toute la basse Cochinchine se trouvait ainsi placée sous notre domination.

« La situation du pays exigeait, dit à cette époque le *Moniteur*, la nécessité de ces nouvelles annexions. Les trois provinces françaises se trouvaient enclavées, à l'E. et à l'O., par les provinces de l'empire d'Annam, et c'était pour notre colonie un intérêt vital de posséder les deux bras du fleuve Maykong, par où tout le transit de l'intérieur se dirige vers la mer. Le gouvernement annamite, non content de protéger les fauteurs de désordre, imposait des obstacles à la navigation de ce cours d'eau, malgré les clauses des traités. » La population des six provinces, recensée en 1873, était de 1,526,867 hab.

Depuis l'expédition de 1867, la tranquillité de la colonie s'est affermie de plus en plus, quoiqu'il ait encore fallu de temps en temps réprimer quelques tentatives partielles de révolte. En 1868, une petite expédition fut dirigée contre un chef du nom de Pou-kdom-chaisse qui, en avait facilement à bout; la même année, un autre chef indigène, se révéla à Badong, dans l'arrondissement de Travinh, vers l'embouchure du Cokiên. Un détachement de marins, de soldats et de miliciens fut envoyé le disperser. Enfin, en juin de la même année, le poste français de Rach-dia, surpris une nuit par une bande de rebelles, fut massacré; il se composait de 25 soldats et d'un officier; un seul soldat parvint à s'échapper. Le capitaine de frégate Ansart, commandant de la province de Vinglong, reconquit aussitôt le poste de Rach-dia, à la tête d'une petite colonne expéditionnaire et s'empara du chef des rebelles, qui fut exécuté. La plupart de ses complices, réfugiés près de Ha-tien, furent vivement attaqués, pris et passés par les armes.

Malgré ces agitations sans cesse renaissantes, la prospérité de la colonie s'est notoirement accrue. Les revenus de la Cochinchine n'étaient, en 1867, que de 5 millions 296,000 francs; ils ont été de 8 millions 670,000 francs en 1868; 1 million a pu être prélevé pour les dépenses de la marine et 1 million et demi a figuré au budget des recettes de 1869. Des routes ont été construites; il y en avait 600 kilom. en 1867; on a porté ce chiffre à 2,000 kilom. en 1869, et les arroyos ou canaux, qui constituent le principal moyen de communication du pays, ont fait l'objet de travaux d'entretien considérables. Le service du cadastre a été organisé; des dégrèvements d'impôts accordés aux cultures sucrières, sericicoles et cotonnières permettent d'espérer le prompt développement des industries qui en dérivent.

Après la guerre de 1870-1871, des négociations furent reprises pour obtenir une modification au traité de 1862, et le gouvernement annamite annonça qu'il était disposé à envoyer des ambassadeurs en France; ces ambassadeurs arrivèrent effectivement à Saïgon.

L'amiral Dupré, gouverneur général de la Cochinchine, s'efforça alors d'obtenir que les clauses du traité à intervenir fussent débattues et arrêtées à Saïgon, afin d'éviter une perte de temps considérable.

Il ne laissait pas ignorer, en même temps, aux envoyés du roi Tu-duc, que le souverain de l'Annam devait renoncer à toute idée de nous voir abandonner les provinces de l'ouest de la basse Cochinchine, dont la possession était indispensable à la tranquillité et à la sécurité de notre colonie; mais il ajoutait que nous étions disposés, par une juste compensation, à faire le sacrifice des sommes considérables qui nous étaient encore dues en exécution du traité de 1862.

Une circonstance fâcheuse, et qui aurait pu avoir les effets les plus déplorables, vint, sur ces entrefaites, rendre le séjour des ambassadeurs à Saïgon obligatoire.

Un négociant français avait conclu avec le gouverneur de la province de Tuyen-an un marché par lequel il s'engageait à lui livrer des armes et des munitions, en échange desquelles il devait recevoir des minerais de cuivre et d'étain. Ce négociant, vivement sollicité du gouvernement annamite l'autorisation de remonter le fleuve Song-koï, se décida à agir de vive force, et, avec quelques bateaux et une troupe assez peu nombreuse à sa solde, il força le passage et parvint en effet à Yun-nan.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les complications qui survinrent : réclamation du gouvernement annamite au gouverneur général de la Cochinchine française et demande de notre aide contre les agissements désagréables du gouvernement français envoyé au Yunking de quelques hommes et d'un officier, dont le nom honore la marine et dont la mort est à jamais regrettable, le lieutenant de vaisseau Garnier; préparatifs d'attaque contre notre envoyé par un chef militaire portant le titre de grand maréchal et appelé Nguyen-tri-phương; initiative prise par le lieutenant de vaisseau Garnier, qui enlève avec 150 hommes, la citadelle de Hanoï, défendue par 5,000 hommes, et fait prisonnier le grand maréchal blessé; émoi de la cour de Hué, qui demande des explications à l'amiral Dupré, lequel répond que nous n'avons fait que déjouer des préparatifs d'attaque contre nous, qui venions au Tonking en conciliateurs et sur la demande du gouvernement annamite; mort de M. Garnier dans une sortie; envoi du lieutenant de vaisseau Philastre pour mettre fin à une situation fâcheuse de tous points.

Quoi qu'il en soit, après des négociations activement et heureusement poursuivies, un traité a été conclu le 15 mars 1874, et il nous est permis d'espérer qu'à une ère de trouble et de défiance va succéder une ère d'apaisement, de confiance et d'estime réciproque.

Voici le texte de ce traité :

Art. 1er. Il y a paix et alliance perpétuelle, etc.

Art. 2. S. Exc. le président de la République française, reconnaissant la souveraineté du roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance et s'engage à lui donner sur sa demande, et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume.

Art. 3. En reconnaissance de cette protection, S. M. le roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles.

Cet engagement politique ne s'étend pas aux traités de commerce, mais, dans tous les cas, S. M. le roi de l'Annam ne pourra faire avec une nation, quelle qu'elle soit, de traité de commerce en désaccord avec celui conclu entre la France et le royaume de l'Annam, et sans en avoir préalablement informé le gouvernement français.

S. Exc. le président de la République française s'engage à faire à S. M. le roi de l'Annam don gratuit :

1° De 5 bâtiments à vapeur d'une force réunie de 500 chevaux, en parfait état, ainsi que les chaudières et machines, armés et équipés conformément aux prescriptions du règlement d'armement;

2° De 100 canons de 0m,07 à 0m,17 de diamètre, approvisionnés à 200 coups par pièce;